L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 JUILLET 1865.

NOUVELLE ORLEANS:
JEUDI MATIN, 27 JUILLET.

Ventes à l'enchère de ce jour.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des [illegible]—Un terrain avec une maison de résidence en briques, à trois étages, face à la rue de la Levée, dans l'île formée par cette rue, celles des Champs Elysées, de l'Esplanade, Victoire et des Français—avec des sections de la Banque des Citoyens.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, [illegible] quintaux de marchandises sèches, linge fait et chaussures, et une grande quantité de [illegible].

Par McCerren & Landry, à leur salle d'encan, au Mécanic Hall—Un assortiment de meubles.

Par S. Guinault, rue Villeré, entre St. Bernard et Columbus—Un lot de meubles.

Par O. Valston, au No 52, rue Gravier—Des cuirs à semelles.

Par W. F. Vincent, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasin et Gravier—Groceries, liqueurs, &c.

LA DOCTRINE MONROE
ET L'INTERVENTION AU MEXIQUE.

Il a paru dans un des derniers numéros du New York *Times*, journal qui soutient sur tous les points la politique du président Johnson, une communication longue et élaborée sur la doctrine Monroe et la question mexicaine. Cette communication est remarquable en ce que l'auteur, contrairement à l'habitude prise par les neuf dixièmes des journalistes américains, tire de la fameuse doctrine en question des conclusions tout à fait opposées à l'intervention des Etats Unis dans les affaires mexicaines. Elle va même plus loin, car elle justifie complètement, d'après les principes du droit des gens, l'expédition française au Mexique. Nous avons, donc, cru intéressant de donner une analyse et quelques extraits de cette étude rédigée dans un esprit réellement impartial.

Après avoir cité le passage du message du président Monroe au Congrès, en date du 2 décembre 1823, et celui du message du même président du 7 décembre 1824, passages qui ont servi de base à la fameuse doctrine Monroe, et que tout le monde connaît, l'auteur recherche le véritable sens des paroles de M. Monroe et démontre que la doctrine formulée par lui avait un caractère purement défensif. Il fait l'exposé de la situation politique du Nouveau Monde et établit par des faits irrécusables que le danger signalé dans ces messages était celui de voir l'Espagne tenter de remettre sous son joug ses anciennes colonies qui avaient déclaré leur indépendance.

En 1823, l'Europe était toute entière sous la domination de la "Sainte Alliance" et M. Monroe n'avait d'autre idée que de protester contre les intentions de certains souverains de rétablir par la force des armes leur autorité sur les pays d'Amérique qui, après avoir déclaré leur indépendance, s'étaient constitués en républiques. A cette époque, aussi, les Etats-Unis étaient loin d'avoir acquis le degré de puissance qu'ils ont atteint depuis, et l'intervention européenne chez leurs voisins constituait pour leur propre sécurité un danger qui n'existe plus aujourd'hui. Le Texas faisait alors partie du Mexique et si l'Espagne eût réussi dans ses prétentions sur cette vaste région, elle eût pu être tentée de faire revivre ses anciens droits sur la Floride et même sur la Louisiane, pour rétablir dans le Nouveau Monde comme en Europe l'ancien régime.

La politique des Etats-Unis sous le président Monroe est d'ailleurs une réponse péremptoire aux commentaires exagérés auxquels a donné lieu sa doctrine. Ainsi, les Etats-Unis n'hésitèrent pas à reconnaître le gouvernement impérial d'Iturbide au Mexique et la couronne du Brésil.

Après avoir exposé le sens général de la doctrine, le correspondant du *Times* entre dans un examen approfondi de la question de savoir si elle peut s'appliquer aux événements récents dont le Mexique a été le théâtre et si elle exige que les Etats-Unis prennent des mesures hostiles contre la France et le nouvel empire mexicain.

"Par les documents officiels, dit-il, nous apprenons que l'expédition française au Mexique fut commandée comme un simple acte de légitime défense. Il est notoire que pendant 25 ans les gouvernements mexicains ne se sont rendus coupables non seulement d'exactions et de spoliations répétées sur les Européens et leur commerce, mais encore de crimes contre la vie de résidents étrangers. L'Angleterre et l'Espagne avaient [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] promesses de satisfaction données par Juarez et constamment violées, et la longanimité dont a fait preuve le gouvernement français. Poussés à bout, les gouvernements européens rompirent toutes relations avec le gouvernement mexicain et s'unirent pour obtenir le redressement de leurs griefs. Telle fut l'origine de l'expédition mexicaine.

L'objet de l'intervention était si clairement défini par la convention du 31 octobre 1861, que les Etats-Unis furent invités à se joindre aux alliés pour faire valoir en même temps les réclamations des citoyens américains.

Il est vrai, dit l'auteur de la communication, que les Etats-Unis ont refusé de prendre part à l'expédition, d'un côté à cause de leurs troubles domestiques, de l'autre à cause de la solidarité morale qui unit les républiques du Nouveau Monde.

Mais il n'en faut pas conclure que la politique des Etats-Unis est de considérer les questions pécuniaires comme ne justifiant pas un appel aux armes. Ils ont, au contraire, toujours attaché une très haute importance à ces questions dans les relations internationales. L'écrivain cite comme preuve l'exemple du président Jackson qui menaça de déclarer la guerre à la France à l'occasion de la fameuse indemnité de 25 millions que le gouvernement de Louis Philippe avait promise par un traité du 4 juillet 1831 et que les Chambres refusaient de ratifier.

"Il paraît, donc, évident que l'expédition française au Mexique a été entreprise légitimement, comme l'accomplissement du devoir de protection que toutes les nations civilisées doivent à leurs citoyens contre les gouvernements qui mettent en péril leurs intérêts ou leur sécurité."

Qu'est-ce que les Français ont trouvé au Mexique? Citons textuellement la réponse à cette question:

"Les puissances occidentales ne sont pas allées au Mexique, comme nous l'avons vu, pour y faire une croisade ayant trait aux affaires domestiques de ce pays. Mais les violations du droit des gens pour lesquelles elles ont demandé satisfaction à Juarez, ont mis en lumière le fait que ces violations avaient leur origine dans l'impuissance, la malveillance et l'incohérence des autorités établies sous lui au Mexique.

Quand Monroe assurait en 1823 les nouvelles républiques américaines de la protection des Etats Unis, il donnait pour raison que "ces nouveaux Etats étaient consolidés sous des gouvernements électifs et représentatifs dans toutes leurs branches" et qu'ils jouissaient en paix de tous les avantages assurés par de tels gouvernements.

Cela était-il vrai au Mexique en 1861?

La vérité paraît être que jamais le Mexique n'avait été livré d'une manière si complète et si désespérante à l'anarchie et à la confusion civile. Il avait existé pendant longtemps deux gouvernements de *fait*, l'un installé avec Miramon à Mexico, l'autre à Vera Cruz avec Juarez. La France et l'Angleterre avaient offert leur médiation pour mettre fin à ces déplorables dissensions, également nuisibles à l'ordre public et aux droits des résidents étrangers. L'offre ayant été acceptée par Miramon seul n'aboutit à rien, et Juarez [illegible] servi par ses troupes que son adversaire se mit peu après en déroute et s'établit dans la capitale. Mais cela ne pacifia pas le pays; comme cela arrivait souvent, Miramon [illegible] encore assez fort pour attaquer son rival [illegible]. Juarez était, à son tour, maître de Mexico, mais les lieutenants de Miramon se [illegible] dans les provinces [illegible] Juarez l'avait fait auparavant, [illegible] une autorité dans les divers Etats.

L'écrivain rappelle l'expulsion des envoyés de l'Espagne, du Saint-Siége, et de Guatemala, les impôts arbitraires levés sur les fortunes, l'incarcération des citoyens, la tentative d'assassinat sur la personne du ministre français, tentative restée impunie et [illegible] ainsi.

Enfin, le gouvernement à Mexico n'était qu'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1823.

Le parti conservateur au Mexique ayant profité de la présence des Français pour constituer un nouveau gouvernement impérial, nous avons maintenant à examiner si ce gouvernement tombe dans la catégorie des gouvernements imposés de l'extérieur, comme tels, dénoncés par le Président Monroe.

Après avoir cité un passage de la lettre du 3 juillet 1862, écrite par Napoléon au maréchal Forey, [illegible]

[illegible]

[illegible]

La constitution de l'Empereur [illegible]

---

restent seulement pour consolider le gouvernement et assurer les intérêts pécuniaires et non politiques qui ont amené l'expédition.

Résumons, dit l'écrivain du *Times*, le résultat de nos recherches sur la doctrine Monroe. Nous avons vu que cette doctrine est évidemment défensive. Elle était une réponse à la conduite de la Sainte Alliance et aux tentatives de l'Espagne dans le Nouveau Monde entre 1815 et 1823. Aujourd'hui, grâce à Dieu! la "Sainte Alliance" n'existe plus et l'Europe, dotée d'institutions plus libérales, a renoncé à un système politique qu'elle n'était pas en état de maintenir. La France est maintenant ouvertement en faveur de la doctrine des nationalités et du principe de la souveraineté populaire, et ne peut, sans honte et sans déshonneur, essayer de maintenir longtemps au Mexique un gouvernement qui serait réellement répudié par le peuple mexicain.

La doctrine Monroe dont on a si longtemps abusé pour arriver à leurs fins les partisans de l'extension de l'esclavage par la flibusterie, envisagée maintenant sous son vrai caractère, n'a absolument rien à faire dans l'histoire récente de la France, du Mexique et des Etats Unis. La politique franche, honnête et modérée du gouvernement américain dans cette affaire, a été basée sur le fait, et est la meilleure garantie que nous puissions avoir d'une solution finale satisfaisante de toutes les difficultés existantes."

Nouvelles télégraphiques.

FRAUDE DES DISTILLATEURS DE WHISKEY.

Sentiment sécessionniste au Sud.

New York, 25 juillet—Pour échapper à la taxe de deux piastres par gallon de whiskey, les distillateurs manufacturent clandestinement, et de cette manière, malgré la taxe, le prix de marché n'est que de quelques cents plus élevé, et malgré la taxe et les risques d'une fabrication cachée, les distillateurs trouvent que leurs bénéfices sont plus grands qu'autrefois.

Le steamer *Dalmatia* partira en août avec 300 filles yankees, qui vont chercher des maris dans le territoire de Washington où les femmes sont rares.

Des rapports venus de diverses sections du Sud représentent le sentiment sécessionniste comme étant aussi énergique que jamais.

Le correspondant de la *Tribune* dit que si les troupes se retiraient l'anarchie prévaudrait.

New York, 25 juillet—Le terrain qui était occupé par le musée de Barnum a été acheté par James Gordon Bennett.

AUTRES

Nouvelles Télégraphiques.

Nous trouvons dans le *Mobile News* du 25 les dépêches suivantes qui contiennent une nouvelle importante, si elle se confirme, celle du pardon accordé à tous les prisonniers de guerre confédérés, quel que soit leur grade:

New York, 24 juillet—Une dépêche spéciale au *Post* dit que le président a lancé cette après midi un ordre qui amnistie tous les prisonniers de guerre, quelque soit leur grade. Seart, ex-ministre de l'intérieur à Richmond, a adressé une demande de pardon.

On a reçu de nombreuses demandes de pardon de ceux qui gardaient les prisonniers fédéraux morts de faim dans les prisons du Sud. Le capitaine Henry Winder, gardien de la prison d'Andersonville doit être jugé pour le cruauté et la barbarie qu'il aurait montrée envers ses captifs.

Un ordre licencie les troupes dont le temps de service expire avant le 1er octobre.

Le président Johnson, M. Welles et d'autres sont allés faire une excursion sur le Potomac le 23.

Il a circulé ici et dans le voisinage des greenbacks de un dollar qui ne sont que des photographies.

Il y a à Washington 158 millions de papier monnaie national.

Des avis de Hayti disent que l'insurrection est toujours restreinte au Cap. Geffrard a lancé une proclamation aux habitants du Cap. Le général Merrick a été assassiné par les chefs rebelles. Le port du Cap est en état de blocus.

Nouvelles du Rio Grande.

CIRCULAIRE DE CORTINA CONTRE LES GUERILLAS.

Il interdit toutes relations commerciales avec Matamoros.

BRUIT DE SA DÉFAITE ET DE SA CAPTURE.

Visite projetée de Maximilien à Matamoros.

Nous résumons quelques nouvelles du Rio Grande, données par une correspondance de Brownsville au *Times*, sous la date du 18 juillet:

Cortina a lancé une circulaire dans laquelle il dit qu'il est déterminé à punir plusieurs bandes non autorisées d'hommes armés qui parcourent les campagnes en pillant amis et ennemis. On suppose que le principal objet de la circulaire est de rappeler un sentiment de son devoir le général Canaly, qui est dans le voisinage de San Fernando avec 400 hommes, ne faisant autre chose que des levées de taxes par lesquelles pour l'entretien de son armée.

Pour contrebalancer l'influence d'une autre circulaire de Cortina par laquelle, suivant les instructions qu'il a reçues de Negrete, secrétaire de la guerre de Juarez et général en chef de l'armée d'opération contre les envahisseurs et les traîtres, il interdit tout commerce et toute communication avec Matamoros, en invitant les habitants de cette ville à en sortir dans un terme de 12 jours, et par laquelle aussi il menace d'arrestation pour être jugés comme traîtres suivant les lois de la république, ceux qui iront à Matamoros et en sortiront. Le général Mejia a ordonné qu'aucune personne ne pourrait sortir de Matamoros sans quelque pièce écrite qui ne fût à moins d'avoir préalablement une passe des autorités militaires. Les personnes qui traversent le fleuve pour se rendre à Brownsville ne pourront retourner sur la rive droite sans une semblable passe.

Le 18, le bruit courait que Cortina, ayant voulu attaquer un train expédié de Matamoros pour Monterey, avait été repoussé avec perte de 50 de ses hommes. Suivant un autre rapport, Cortina serait mortellement blessé.

Les journaux venus de divers points de Mexique annoncent que Maximilien a l'intention de visiter Matamoros pendant les mois d'hiver.

Maximilien a concédé à MM. Cisto & Co les lignes télégraphiques entre Guanajuato et Matamoros, passant par San Luis, Saltillo et Monterey, entre Matamoros et la Vera Cruz passant par Victoria, Tampico et Tuxpan; et entre San Luis et Durango par Aguas Calientes, Zacatecas, Fresnillo et Sombrerete.

Nouvelles par l'Ouest.

L'abondance des dépêches télégraphiques ne nous ayant pas permis d'insérer dans notre numéro [illegible] matin les nouvelles reçues par le bateau à vapeur *Niagara*, arrivé hier soir, nous comblons cette lacune forcée par le bulletin suivant:

Le gouverneur Perry, de la Caroline du Sud.

New York, 24, juillet—Une dépêche de Washington au New York *Times*, dit:

La délégation de la Caroline du Sud, ayant à sa tête le gouverneur Perry, a eu une entrevue avec le président, vendredi, et cette entrevue a été satisfaisante pour tous.

Il paraît que cette idée de délégation avait été suggérée dans divers meetings et que les membres choisis pour aller à Washington étaient partis avant l'arrivée de la nouvelle annonçant la nomination de Perry à la place de gouverneur provisoire de la Caroline du Sud. Perry avait fait déjà 70 milles quand il eut connaissance de sa nomination.

Dans le cours de la conférence, il a dit au Président que la Caroline du Sud serait représentée par ses membres congressionnels en décembre prochain et dès les premiers jours de la session, que l'Etat adopterait l'amendement constitutionnel contre l'esclavage; que le système de paroisse serait aboli et que les électeurs présidentiels seraient élus dorénavant par le vote direct du peuple et qu'en général les lois de l'Etat seraient en harmonie avec l'esprit et la forme de celles des Etats du Nord et de la constitution fédérale.

Le gouverneur Perry a lancé ce soir une proclamation qui convoque une convention d'Etat pour le 3 septembre, afin de travailler à une nouvelle constitution et de prendre en considération diverses mesures suggérées.

Le discours de Greenville.

Avant de consentir sa nomination au poste de gouverneur, Perry avait prononcé un discours remarquable le 3 du courant à Greenville; et dans ce discours il avait dit en substance:

M. le président, j'avouerai ici franchement, comme je l'ai souvent déclaré pendant ces quatre ans de guerre, qu'il n'y avait pas un homme dans les Etats-Unis qui ait plus regretté que moi la séparation des Etats du Sud, dans les premiers jours même du mouvement.

Il n'y a pas un homme maintenant dans les Etats du Sud, un homme qui ressente plus vivement que moi l'humiliation et la dégradation de rentrer dans l'Union, et je sais cependant que nous serons plus prospères et heureux dans l'Union que hors de l'Union.

Il a dit aussi que Jeff Davis n'était pas spécialement à blâmer pour l'échec de la rébellion; que le peuple, les ex-confrères, s'était retiré du théâtre de la guerre et que Johnston qui avait 70,000 hommes dans son armée [illegible]

[illegible]

AFFAIRES DANS L'ARKANSAS.

Un gouverneur exposé au pardon.

Le gouverneur Murphy, de l'Arkansas, a informé le président que dorénavant il ne recommanderait plus pour le pardon aucun de ceux qui ont participé à la rébellion. D'après la Constitution qu'ils ont faite le 4 juillet, il est convaincu qu'ils devraient être amenés à une longue épreuve.

Il ne reste plus que 48 1/2 millions de la dernière série des 7-30.

Acquittement de Mlle Harris.

Washington, 19 juillet—Le procès de meurtre de Mary Harris s'est terminé aujourd'hui, comme on s'y attendait, par un verdict d'acquittement. Le jury n'a pas délibéré plus de 5 minutes. La scène a été fort dramatique. Mlle Harris s'est affaissée d'émotion dans les bras de son avocat qui l'a embrassée aussitôt le prononcé du verdict et l'audience a applaudi.

Il y a eu des scènes honteuses pendant les plaidoiries. Sans compter les mots à effet pour la poursuite, l'avocat public s'est querellé avec le juge qu'il a menacé de le mettre sous garde s'il ne montrait plus de modération, et s'il ne cessait d'insulter les témoins. La foule derrière la barre applaudissait aux discours et [illegible]. Le juge dont la partialité n'avait pas été un instant douteuse, dit, d'une manière très significative aux jurés au moment où ils se retiraient, qu'il attendrait leur rentrée, leur résolution étant sans doute déjà prise. Un des jurés avait figuré comme tel dans le procès de Sickles, et plusieurs étaient des piliers de cours depuis des années.

Mlle Harris s'en ira librement dans l'Ouest au lieu d'aller dans un asile de fous, institution à laquelle il a été prouvé qu'elle appartenait.

Emerson Etheridge.

Nashville, 19 juillet—Emerson Etheridge sera jugé par une Cour martiale pour avoir tenu un langage séditieux.

Le théâtre Ford.

Washington, 19 juillet—Il y a un coup monté parmi les dames de Washington relativement à l'achat du théâtre Ford. Un effort sera fait pour lever des fonds. On ignore quelle serait la destination de l'édifice.

Chemin de fer entre Washington et Richmond.

La voie ferrée entre Washington et Richmond est toute entière ouverte au service public. Deux trains par jour rouleront entre les deux villes à partir de lundi prochain.

Nouvelles d'Europe.

Halifax, 19 juillet—Le steamer *Africa*, parti de Liverpool le 8 au matin et de Queenstown dans l'après-midi du 9, est arrivé aujourd'hui à 5.40 P. M.

Le *Scotia* parti de New York, était arrivé à Liverpool le 7.

Le steamer *Beatrice*, ci-devant *Rappahannock*, qui était parti de Calais le 2 pour Liverpool, est entré dans le port de Southampton où il a été saisi, dit-on, sur les instances du ministre américain. Un steamer des Etats Unis avait été en croisière sur la Côte pour saisir le *Rappahannock* pendant la traversée.

Par Queenstown.

Liverpool, 9 juillet—La prétendue saisie du *Rappahannock* est dénuée de fondement. Le steamer est en sûreté dans le dock à Liverpool.

On a publié une autre correspondance entre les gouvernements français et anglais, sur la cessation de la guerre américaine. Le comte Russell dit que l'opinion du gouvernement anglais est que les navires appartenant au gouvernement confédéré et non légalement transférés à d'autres propriétaires, avant la cessation totale des hostilités peuvent être réclamés comme propriété publique par le gouvernement fédéral, s'ils sont trouvés dans un territoire britannique, et toute réclamation contraire peut être jugée et décidée suivant les formes ordinaires de la loi par les tribunaux civils.

Dans une dépêche au ministre d'Angleterre à Washington, le comte Russell dit que les navires de guerre commissionnés de l'ennemi ne peuvent, pendant la durée de la guerre, être soustraits aux risques de capture et de condamnation par aucune vente ou aucun transfert à un neutre.

Le cable du Golfe Persique est interrompu, et par conséquent les communications avec l'Inde sont suspendues.

L'*Index*, organe confédéré à Londres, a suspendu sa publication.

Paris, 8 juillet, 8 P. M.—La Bourse est ferme. Les rentes ont fermé à 67 fr. 15 c.

Le steamer *Caroline*, avec l'extrémité du cable Atlantique, est partie de Londres le 5, et le steamer *Hawk* est parti le 7 pour aider à la pose.

Les deux steamers de guerre le *Terrible* et le *Sphinx* étaient partis pour Valentia et le *Great Eastern* devait partir pour le même destination le 15. On espéré que la flotte quitterait Valentia le 19 juillet et arriverait à Heart's Content au commencement d'août. On continue à envoyer par le cable entier des messages qui arrivent régulièrement.

La Grande Bretagne était pour le quart d'heure sans parlement. La dissolution a suivi immédiatement la prorogation au 6 et des writs pour la nouvelle élection ont été émis sans délai. La nomination de Lord Cranworth à la place de chancelier Westbury, est confirmée.

Egypte.

Une lettre d'Alexandrie, du 28 juin, fournit des détails sur le choléra. L'existence du fléau fut officiellement déclarée le 11 juin; il y eut trois morts ce jour-là. Vers la fin de la semaine le nombre de morts s'éleva à 100 par jour. Vers la fin de la semaine suivante on en comptait 200 et le 27, 250 par jour. Une grande alarme régnait et 30,000 habitants avaient quitté la ville. Les affaires étaient suspendues; mais M Hale, le consul américain était resté à son poste. Il n'y avait point eu de cas de choléra parmi les résidents américains, ou sur les navires américains.

Un effroyable ouragan s'est fait sentir au Cap de Bonne Espérance le 17 mai. Le steamer anglais de la malle, Athens, et le *Mauricc*, se sont perdus et 17 autres navires ont fait naufrage. 23 personnes avaient péri dans la Baie de la Table.

Marchés.

Liverpool, 8 juillet—Les ventes de coton ont été aujourd'hui de 6000 balles; dont 100 pour l'exportation et la spéculation. Le marché était lourd et sans variation à la clôture.

Londres, 8 juillet, 8 h P. M.—Les consolidés ont fermé à 90—90 1/4 au comptant.

Les 5-20 des Etats-Unis étaient à 70 à 71 1/2

PROCLAMATION
AU PEUPLE D'HAYTI.

Par la dernière malle des Antilles, on a eu des nouvelles sommaires d'un mouvement insurrectionnel qui a éclaté dans le nord d'Haïti.

Une correspondance du Cap-Haïtien nous apporte aujourd'hui le texte suivant d'une proclamation publiée par le parti révolutionnaire:

RÉPUBLIQUE D'HAYTI.

—Liberté— —Fraternité—
Mai 1865!

Le pays gémissait sous une domination monarchique et humiliante. Les plus respectables citoyens étaient obligés de déguiser leurs sentiments, de sourire et de s'incliner devant la tyrannie, tandis qu'ils gémissaient profondément du joug qui leur était imposé.

L'illustre *Salnave*, dont le nom appartient désormais à l'histoire et prend place à côté de celui des plus glorieux généraux des guerres de notre indépendance, s'est jeté à Ouanaminthe, a secoué avec la rapidité du tonnerre toute l'étendue du pays qui s'étend de la frontière jusqu'à la ville du Cap.

Le Cap, saisi d'admiration, lui a ouvert les bras et lui a posé sur la tête la couronne des grands citoyens—Capois et Lamarre ont recouvré leur fils.—Le tyran est renversé, la tyrannie est abolie!

Que le général Geffrard, qui a trahi le pays en faisant de la chose publique une boutique pour sa famille, sente aujourd'hui ce que c'est que la dignité nationale et le sentiment de la liberté!

Citoyens de toutes les parties de la république, notre cause est la même: ordre, sécurité, concorde, progrès et liberté.

Joignez vous à vos frères.

Un gouvernement provisoire, nommé par le peuple, est installé en cette ville pour diriger la révolution, en attendant la composition des pouvoirs publics et l'inauguration des institutions républicaines, sous lesquelles notre pays doit marcher à la conquête de l'avenir.

Que des comités de gouvernement se forment dans tous les centres de population pour correspondre avec le gouvernement provisoire et aviser aux moyens de fonder le nouvel ordre de choses.

Le peuple, libre et souverain, rentre dans ses droits. L'unité du pays, le règne de la loi, la sécurité de chacun, la prospérité publique, formeront l'évangile du gouvernement provisoire, comme ils sont la foi des populations du pays.

Honneur au valeureux Salnave, et gloire à la République!

Donné au Cap-Haïtien, ce 9 mai 1865, an 62e

FRANCE.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Circulaire du ministre de l'intérieur.

Un décret impérial en date du 28 juin dissout les conseils municipaux et ordonne des élections pour le renouvellement intégral des conseillers municipaux. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

"Paris, 28 juin.

"Monsieur le préfet, dans peu de jours, un appel général sera fait au pays: toutes les communes de France auront à élire leurs mandataires, et, pour la troisième fois depuis le rétablissement de l'empire, elles reconstitueront leurs conseils municipaux.

"En présence de cette nouvelle application du suffrage universel, le sentiment qui domine le gouvernement, c'est le respect du droit de tous; ce qu'il veut avant tout, c'est la sincérité de l'élection. La même pensée, monsieur le préfet, devra inspirer tous vos actes.

"Placé à la lingne de conduite qu'il s'est tracée, désireux de favoriser le développement régulier de la vie communale, le gouvernement attendra le résultat des élections pour procéder à [illegible]

[illegible]

"Excédents, garants aux communes la libre expression du choix de leurs mandataires pour la gestion de leurs intérêts municipaux, maintenir à l'élection un caractère exclusivement communal, prévenir ou combattre les ingérences de l'esprit de parti ou des passions politiques; tels sont, monsieur le préfet, les principes que vous devez suivre, pour vous conformer à la pensée du gouvernement.

"Recevez, monsieur le préfet l'assurance de ma considération très distinguée.

"Le ministre de l'intérieur,
"LA VALETTE."

NOMINATIONS OFFICIELLES—On trouvera dans notre partie anglaise les nominations faites par le gouverneur Wells pour les paroisses d'Ouachita, St Landry et Catahoula.

Pour la paroisse d'Orléans, F. A. Woolfley est nommé greffier de la 3me Cour de District, à la place de C. F. Behrens.

Arthur Gastinel est nommé recorder du 2me et 3me District à la place de F. A. Woolfley.

John Brewster est nommé juge de la Sixième Justice de Paix, à la place de W. H. Seymour, et David Finn, constable de ladite Cour à la place de James Holmes.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, *No 46, rue de Chartres.*

26 juillet 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
8 heures du matin	83	28 1/2
midi	85	29 1/2
3 heures du soir	87	30 1/2
6 heures ....do	86	30

VOTANTS ET AMNISTIÉS—Le nombre de votants enregistrés était, hier, à deux heures de l'après-midi, de 3066; celui des amnistiés, de 1328.

UNE SCÈNE EN COUR—M. Ganier, avocat, représentait, hier, devant un recorder, une dame qui se plaignait d'avoir été insultée par une voisine. M. Field était chargé de la défense de l'accusée. Le magistrat ayant décidé que l'affaire était trop insignifiante pour qu'il en prît connaissance, M. Ganier ne pouvant maîtriser sa colère, s'oublia au point de prononcer des paroles peu mesurées pour la Mlle Orléans. MM. Field et Leml.y protestèrent contre l'insulte faite à la ville et demandèrent que M. Ganier fût privé du droit de paraître en cour. M. Field accompagna la proposition de termes qui ne laissaient aucun doute sur l'effet qu'avait produit sur lui le speech de son confrère désappointé et courroucé.

Lorsque la tempête soulevée par les trois membres du barreau se fut un peu calmée, le magistrat, qui semblait avoir conservé le sang froid obligé et avait eu le temps de réfléchir, décida que M. Ganier irait au cachot pour avoir manqué de respect à la cour. Il se ravisa plus tard et permit au membre du barreau de déclarer qu'il n'avait eu l'intention d'insulter ni les citoyens ni le tribunal.

UN HOMME TUÉ ET UN AUTRE TUÉ DANS UNE BRASSERIE—Hier après midi, vers quatre heures, Conrad Meyer et John Knot, employés dans la brasserie de M. Merz, à l'angle des rues Toulouse et Villeré, faisaient descendre de la dréche de la partie supérieure de l'édifice; on les vit tout à coup perdre l'équilibre et tomber du vers de cheminée. Meyer fut tué sur le coup. Knot est très grièvement blessé.

Le caporal Quirck, que on l'on informé de ce déplorable accident, accourut sur les lieux où il se rendit aussi utile que possible; après quoi il alla prévenir M. George Kirman, qui est chargé du télégraphe du poste Tremé; M. Kirman transmit aussitôt la triste nouvelle au quartier général de la police.

LE MEURTRE À GREENVILLE—L'avocat général s'est transporté, hier, sur le théâtre de l'affreux assassinat dont nous avons déjà parlé. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour découvrir le coupable.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une des enfants a échappé à la mort malgré les blessures qu'elle a reçues; elle pu raconter ce qui s'était passé dans la chambre et donner le signalement de l'homme arrêté la veille au soir et qu'on soupçonnait d'avoir tué la mère et l'autre petite fille.

ENQUÊTES—On a trouvé dans le fleuve, au pied de la rue Piété, Troisième District, le cadavre de Louis Weaver, homme de couleur, qui est tombé, le 24 courant, du *Sentinel*, bateau de remorque, à bord duquel il transportait du charbon. Le coroner a prononcé la levée du corps.

M. August Hendrich, menuisier, est mort, hier, au No 31 de la rue de l'Hôpital. Le verdict constate qu'il a succombé à une maladie de cœur. M. Hendrich était allemand et avait 40 ans.

INFANTICIDE—Hier matin, vers 8 heures, Mme John Roach, demeurant dans la rue Constance, dans un accès de folie, jeté sa petite fille Ellen du balcon d'un deuxième étage dans la rue. L'enfant est morte au bout de quelques heures; elle avait onze mois.

La malheureuse mère est en prison.

LA PRISON DE PAROISSE—Sur l'invitation du nouveau shérif, M. Gh Bienvenu, nous avons pu visiter hier la prison de paroisse dont le shérif est le gardien légal.

Nous avons été frappés tout d'abord de l'état de propreté et des embellissements et de la discipline qui paraît y régner.

Les prisonniers étaient à leurs repas et nous avons acquis la preuve qu'on leur donnait une nourriture saine et abondante. Tous les aliments sont préparés dans la prison même sauf le pain qui est fourni par les boulangers de la ville.

Les nègres sont pour être d'une nouvelle [illegible] M. Crozat, le gardien de la geôle, nous a dit qu'il s'avaient rien à faire qu'à manger leurs rations et à exercer leur imagination sur les nouveaux tours qu'il pourraient jouer à la société lorsqu'ils seraient relâchés.

Dans une cellule de condamné nous avons vu un nègre qui a été jugé pour le double crime de viol et de meurtre sur une petite fille de 10 ans à peine, dont il cacha le corps dans la cave. Il a été jugé [illegible] d'Afrique. Trouvé coupable par l'autorité militaire, ce nègre attend l'exécution de la sentence de mort prononcée contre lui.

Le département de la geôle où se trouvent les blancs est tenu avec une propreté véritablement admirable; ce[illegible] nous a particulièrement semblé manquer au régime de la geôle, c'est une occupation pour les détenus, et en cela nous partageons les vues exprimées par le Grand Jury. Quelques uns des prisonniers avaient [illegible] [illegible] travail; ils travaillent de leurs métiers, les uns comme des cordonniers, les autres des tailleurs et ils sont d'autant rentrés et confectionnent des cigares.

Là se trouvaient la malheureuse Gaspard Hoppe qui dans un accès de folie a tué son frère, Lorenzo Salive qui commit un meurtre il y a quelque temps, entre les deux marchés; Matachy qui tua son marchand de fruits au marché du 2d District et Abeillard qui tua son adversaire dans un duel au coutelas sans témoin, l'hiver dernier sur les derrières d'Alger.

Nous avons reconnu parmi les femmes détenues à la prison de paroisse des figures que nous avions souvent vues dans les cours de police, la jeune et belle Hannah Kay, entre autres, dont l'air décent l'affreux caractère. Elle a été condamnée à l'emprisonnement pour avoir porté contre une autre femme de son genre un très dangereux coup de couteau à la veine jugulaire.

Les gardiens de la prison sont unanimes à dire que les femmes y sont plus difficiles à gouverner que les hommes et que toute discipline leur est antipathique.

Il faut être continuellement en alerte pour découvrir et prévenir les stratagèmes qu'inventent les prisonniers pour s'échapper. Il n'est sorte d'expédients auxquels ils n'aient recours pour se procurer la clé des champs et c'est la partie la plus difficile et la plus sérieuse de la besogne.

ARRESTATIONS—La police vient d'arrêter Joe Albanerz, Sicilien, qu'on soupçonne d'avoir tué une femme et ses deux enfants, à Greenville, Paroisse Jefferson. Il est en prison. Nous aurons probablement d'autres détails sur cet assassinat.

CHANGEMENT DE BUREAU—M. J. M. Oriol, marchand commissionnaire et courtier maritime, vient de transférer ses bureaux du No 4 rue St Louis au No 127 rue de la Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse. Voir l'annonce.

MACHINES À COUDRE—L'agence des célèbres machines à coudre de Grover & Baker est dans la rue du Canal No 139. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

Décédé, mercredi, 26 juillet 1865, à quatre heures de l'après midi, à l'âge de 19 ans et demi, J. ARTHUR ROUX, fils de Gustave Roux et de Azalie Terrade. Les amis et connaissances des familles Gustave Roux, A. Lafferranderie, A. Terrade et O. Cavelier sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi à cinq heures. Son corps est exposé à l'encoignure des rues Miro et Ste Anne.

—SERVICE FUNEBRE—

Un service funèbre, pour le repos de l'âme du Dr JOSEPH BOUANET, sera célébré à la Cathédrale St. Louis, le JEUDI, 27 juillet, à 7 heures du matin. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre et solennel sera célébré vendredi, 28 juillet, à sept heures du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH RENÉ LABERTHE, tué à la bataille d'Atlanta, (Georgie), le 28 juillet 1864. Les parents, amis et connaissances de la famille ainsi que tous les membres du 30e régiment de la Louisiane, sont respectueusement priés d'y assister.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré, le vendredi 28 juillet, à sept heures et demie du matin, à la cathédrale St-Louis, en mémoire de PHILIPPE BARNET DELAUP, tué à la bataille devant Atlanta (Georgie), le 28 juillet 1864. Ses parents et amis, ainsi que ses anciens camarades du 30e de la Louisiane, et notamment les membres de la Société Typographique, sont respectueusement invités à assister à ce service.

De la part de sa Famille.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré le vendredi 28 juillet, à huit heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis pour le repos des âmes des LOUISIANAIS qui ont succombé devant Atlanta, le 28 juillet 1864. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

ATTENTION.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

MADAME SURRATT.

Nous lisons dans le *Constitutional Union* de Washington:

M. John P. Brophy vient de faire un affidavit dans lequel il déclare que Weichmann le principal témoin à charge contre Mme Surratt ne lui a pas fait ses avis par parole; [illegible] Weichmann le principal témoin [illegible] un de ses amis, puis, qu'il lui a promis ainsi qu'à Atzerodt avec les chevaux de Booth. M. Brophy affirme qu'il pourra prouver que l'avocat de témoins que l'on voulait, pour amener l'acquittement de l'accusé, entre Weichmann et [illegible]. Si Weichmann n'avait pas été un menteur, il eût pu dire que Mme Surratt fut au dessus quand son fils John partit pour Richmond, et qu'elle le supplia de ne pas partir, afin d'éviter quelque mal à la famille. Elle lui dit: "John, je suis inquiète de savoir où vous allez. Que viens-tu faire en hamon ici? Dieu sait, ce que tu vas faire." Brophy affirme avoir demandé à Weichmann si Mlle Surratt savait partir de ce sujet à sa mère, et que Welch avait répondu négativement. Aussitôt que le procès fut terminé, Weichmann offrit à Brophy de lui donner une lettre pour le Président en faveur de Mme Surratt, à condition qu'il se gardât le plus profond secret. Mais Brophy refusa en lui en demandant une pour le juge Holt. Weichmann répondit: "Non, je ne peux pas parler à M. Holt, car je n'ai aucune confiance en lui."

Le *Constitutional Union* ajoute que le général Hartranft a dit au Président peu de jours avant l'exécution: que le prisonnier Payne lui avait affirmé que Mme Surratt était complètement innocente; [illegible] du Président, qu'elle n'en a jamais rien su, et que les conseillers ne l'ont jamais regardée comme un complice; jamais même son nom n'avait été mentionné.

CANAL DE NANTES À LA MER.

On lit dans la *Patrie*:

Nous dit le projet du canal maritime de Nantes à la mer n'est pas des compris dans le programme des grands travaux d'utilité publique dont l'administration a reconnu l'urgence, le concours marqué a été présenté à une commission, dont la future réalisation est ainsi indiquée par le [illegible] faire ce [illegible] [illegible] au moyen de souscriptions privées, les études déterminées du canal.

Nous apprenons que le capital nécessaire est entièrement couvert, et que la commission a chargé MM. Fleury et Carlier, ingénieurs des ponts et chaussées, de la direction des études du canal. Une décision ministérielle du 16 juin a autorisé ces ingénieurs à entreprendre les études pour le compte de la chambre de commerce, et ils doivent se mettre à l'œuvre dès le 25 de ce mois.

Un manifeste de Napoléon III—On écrit de Paris, le 16 juin, au *Sémaphore*:

"J'apprends à l'instant une nouvelle que je vous donne sous toute réserve. On m'annonce que l'empereur prépare un grand manifeste. Dans ce travail, il raconte son voyage, il expose ses vues, il passe en revue tout ce qu'il a fait en France en son absence. On prétend que ce manifeste, qui sera adressé au peuple français, sera publié par le *Moniteur* dans le courant de la semaine prochaine. Ce manifeste est, dit-on, destiné à faire événement.

ESPAGNE

Les feuilles de Madrid nous apportent le texte du programme du nouveau ministère, formé par le maréchal O'Donnell.

Le président du conseil commence son programme par la déclaration suivante:

"Le ministère est un ministère d'union libérale; mais, ministère constitutionnel, ministère qui désire voir se grouper autour de lui les hommes libéraux, les hommes amis du pays et des institutions. Le ministère [illegible] [illegible]

Les différentes questions en revue les différentes questions à l'ordre du jour de la politique intérieure, le maréchal a annoncé que le gouvernement présentera deux projets de loi préparés par le cabinet précédent. Il croit que la loi actuelle de la presse suffit pour satisfaire à tous les besoins.

[illegible]

Il est dit ensuite que le programme ministériel qu'il existe dans le pays de grandes ressources pour mener à bonne fin tous les travaux publics et les autres améliorations dont le pays a besoin. A cet effet, "le gouvernement est décidé à entrer dans la plus grande économie" [illegible]

[illegible]

Les journaux de Madrid font observer que, pendant la lecture de ce programme, les paroles du duc de Tetuan ont provoqué les applaudissements des tribunes.

PARLEMENT ANGLAIS—Suivant le *Globe*, la session du Parlement anglais, aurait close le 7 ou le 8 juillet. La proclamation qui dissout le Parlement serait publiée, et les writs relatifs aux élections envoyés le même jour afin que les élections des bourgs puissent être faites vers le 12 ou 13, et celles des comtés dans la semaine finissant le 22 juillet.

—La Chambre des représentants de Belgique a accordé, à l'unanimité des voix, l'autorisation de poursuivre M. Delaet, membre de la Chambre, et le général Chazal, ministre de la guerre, prévenus tous deux d'infraction à la loi sur le duel.

LES CÉLÈBRES
MACHINES À COUDRE
DE
GROVER & BAKER.
POUR LES FAMILLES.

[illegible]

GROVER & BAKER [illegible]

FIL, SOIE ET AIGUILLES.

Les vieilles machines y sont réparées et il y fait toute espèce de couture à des prix raisonnables.

AGENCE, RUE DU CANAL, No 139.—Entre Tremé et Mlle Orléans.

27 juillet—1an

Vin, vermouth, sardines, &c.

EN débarquement du navire français Pénélope, venant de Bordeaux, et à vendre par EUG ROUBEAU, 36 et 18 rue St. Louis—

[illegible]

Mlle Orléans, 27 juillet 1865. 27 juillet—5

[illegible] Départ, tous les LUNDIS à deux heures de relevée, et tous les VENDREDIS, à neuf heures du matin, POUR BAYOU SARA, ERSTON, BOUOR, PLAQUEMINE, DONALDSONVILLE [illegible]

Le BEN FRANKLIN commencera ses voyages, pour la saison, LUNDI, 31 juillet, à cinq heures du soir.

27 juillet—1 m

Goëlette à vendre.

A vendre à l'amiable une goëlette neuve du port de vingt tonneaux. S'adresser à J. JOUET, A la tête du Vieux Bassin.

27 juillet—1

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.

LES soussignés offrent à vendre, pour être livré à consignation, au dessous:

[illegible]

Cognac.

[illegible]

E. BRULATOUR & Co.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201 RUE DE CHARTRES 201

Alfred Roman,
AVOCAT,
Paroisse St. Jacques (Lne.)

[illegible]

F. A. ROY,
AVOCAT,
[illegible]

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46...... Passage de la Bourse...... 46

LOUIS BUSH
AVOCAT
A THIBODEAUX, LOUISIANE,
[illegible]

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
[illegible]

OUVERTURE DE [illegible]
[illegible]
143 .... RUE ROYALE 143

Avis au public [illegible]

[illegible]

"ON DEMANDE"
Une bonne modiste en robes.
[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 26 juillet.

Nous n'avons guère de changements à constater. Le marché est en tranquille, de coton, s'est maintenu, aux prix courants; les transactions ont été évaluées à 1200 balles, ce qui porte celles des deux derniers jours à 1800 balles. Les prix sont irréguliers, mais on ne sait si [illegible] à changé. Quelques courtiers annoncent [illegible] de la hausse est plus ferme. D'après les derniers avis de New York dans lombé à 45% et à [illegible]. Il y a eu toujours recherche pour l'intérieur. Il a été vendu à 146% à 147% les gourdes ont vallu 146 à 147%. Les petites pièces ont rapporté 145% à 146. Les opérations comportent $55,000 ($10,000, et $40,000, en deux lots) en pièces de vingt piastres, à 146%; $10,000 en petites pièces, à 145½; une somme non déclarée en grosses pièces, à 146½; $4600 à 147 3/4; $10,000 en trois lots à 147%, $40,000 en plusieurs ventes en différentes sommes, sur une cote moyenne à 147, 147% et 147%—L'or a peu été recherché par l'intérieur; [illegible] [illegible] sont cotées à 130½ à 130.

Le change étranger est resté calme; les offres étaient assez nombreuses. Les ventes de sterling comportent plusieurs traites particulières de première classe à 147, 147 1/2 et 148. Le taux des banques était de 150—Il s'est vendu 100,000 francs, traites particulières, à 3 82 1/2, 3 82 1/2 et 3 80. Le sterling peut être coté à 144, 149 celui des particuliers et 149 à 150 celui des banques; le change sur France, à 3 82 1/2 à 3 90 la première et 3 72 à 3 77 1/2 le second.

Le change sur le Nord n'a pas beaucoup varié. La demande n'a pas été très active pour la malle (par le steamer) qui s'est fermée à quatre heures de l'après-midi; les banques et les courtiers y ont reproché 1 1/4 d'escompte pour les chèques sur New York—Les transactions de demain comprennent $35,000 à vue sur New York à 1/2 d'escompte et un montant considérable à 1/4 et à 3/4; $80,000 à vue sur New York à 1/4; $15,000 à un jour de vue sur New York à 1/4; une somme assez forte, au même taux; $67,000 et $54,000 à 1/4; une vendu à 5 jours, sur New York, à 1/2; $5000 à trois jours, sur Philadelphie, à 3/16; $1500 à cinq jours, sur New York, à 1/2; $30,000 à dix jours, et trois au pair à 1/2.

[illegible] hier de la vente de 50 actions de la compagnie des chemins de fer de la vallée, à $115; c'est le prix est reçu par actions. L'acheteur a payé $115 50. Aujourd'hui il s'en vendu 66 actions, en trois lots, à $116—Il y a eu demande d'actions de la Compagnie du Gaz—Les bons de la ville sont cotés à 77 à 78 les coupon/billets et 60 à 70 les domaines en nature du chemin de fer.

Les billets de banques acquièrent plus de fermeté, il y a eu bonne demande, aujourd'hui, de billets de la Banque de l'Etat, et il s'en est vendu à 57 1/2 à 59 cents à la piastre, le plus grande partie à 57 1/2 à 58. Les ventes comprennent $2500, deux lots de $1500 et $800, en deux lots, à 55 1/2, $6300 à 57 3/4, $1500 et $4600 à 58, $3000 et $5500 au billets de la Banque de la Nouvelle Orléans ont rapporté 61, et $4000 63 de—Une vente de $600 de la Banque de l'Union a été faite à 61—Des billets de la Banque de la Louisiane se sont vendus sur 37 1/2 à 40.

Les billets de la ville sont à 1/2 à 1 d'escompte. Le ton [illegible] nationale, [illegible] pour les taxes de l'Etat et de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 26 juillet.

COTON—La demande a continué à être bonne aujourd'hui, mais les prix ont encore été plus irréguliers, les facteurs, dans quelques cas, [illegible] [illegible]. On fait à céder à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les ventes de 1300 balles dont 600 ont été dans [illegible] [illegible] et 158, 148, 100, 60 et 50 vendues à plusieurs autres. Nous répétons les cotations de 31 cts, good ordinary 33 à 35, low middling 37 à 38, et middling 40 à 42 [illegible] [illegible] [illegible] 269 balles additionnelles, prises par un acheteur. [illegible] [illegible]

SUCRE ET MELASSE—Le marché s'est... [illegible] [illegible] de la Louisiane, bons, 14½; fully fair de 15½, le sucre [illegible] [illegible] 14 cts la fully fair de Cuba, et 15 [illegible] [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST—Les affaires ont marché doucement aujourd'hui sur ce marché. L'approvisionnement de fourrage [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 160 de la Farine à 7 75; 100 de Farine de double à $10 40 le baril, 200 sacs de maïs jaune à 91 à 91 cents, 650 sacs d'avoine à 8 1/2 [illegible], 112 balles de foin de l'Est à $27 50, et 184 balles de foin de l'Est à $27 50, et 100 balles [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—[illegible] [illegible]

FRETS—Il n'y a dans le port que trois ou quatre navires qui ne sont engagés; et le transport du coton s'est fait à [illegible] [illegible] à New York à 1 1/2 et par navires à voiles pour New York et Boston et par les steamers [illegible] pour New York; 2% à sur les steamers [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

LISTE MARITIME.

[illegible]

AVIS.

PAR acte [illegible] [illegible]

On demande

UNE BONNE CUISINIÈRE [illegible]

MAISONS À LOUER.

[illegible]

Huile d'olives, Huile d'olives.

250 [illegible] HUILE D'OLIVES, [illegible]

Champagne, champagne.

[illegible] CHAMPAGNE [illegible]

Poivre noir, Sardines.

[illegible]

Vin de vie. Vin.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Aux marchands commissionnaires

[illegible]

A la au public.

[illegible]

Demande de cuisinière.

[illegible]

LIBRAIRIE
DE
A. RALU.

Reçu par le Marsouin,
Les ROMANS NOUVEAUX suivants, par PAUL DE KOCK:

[illegible]

OUVRAGES DE SCIENCE.

[illegible]

26 juillet—1f A. RALU, [illegible]

U. S. C. B.
Procureurs [illegible]

[illegible]

H. CAILLAT, [illegible]

AVIS.

L'E Dr C. DELERY [illegible]

ECOLE
Française, anglaise, espagnole &c.
PENSIONNAT et EXTERNAT

240, 242, 244, Rue des Remparts, 240, 242, 244

DANS cet établissement, l'ÉDUCATION est dirigée [illegible]

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

[illegible]
PENSIONNAT ET EXTERNAT
[illegible]

Compagnie Express d'Adams,

GRANDE EXPÉDITION PAR EXPRESS
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.

Capital........................ $[illegible]

[illegible]

NEW YORK, BOSTON, PHILADELPHIE, WASHINGTON, D. C.

[illegible]

GRANDE COMPAGNIE EXPRESS EUROPÉENNE

[illegible]

L'EXPRESS DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co.,

L'EXPRESS DU CANADA, [illegible]

[illegible] A. LOCKWOOD, Agent.

LEON PIERRE,

37.....Rue des Petites-Ecuries.....37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR
A PARIS,
[illegible]

Bureau de l'Auditeur.

[illegible]

A. W. BOSWORTH [illegible]

BOUDOUSQUIÉ & PORTIER
COMMERCIAL ALLEY, No. 25.

[illegible]

Chaînes de Coton, &c.

[illegible]

Sabatés Frères & Co.

[illegible]
HAVANE, (Cuba.)

Bladon Springs, Ala.

[illegible]

Une douzaine [illegible] piastre est en gain d'une piastre.

[illegible]

J. E. Villavaso,

MARCHAND DE PRODUITS DE L'OUEST
[illegible]
Rue des Magasins No 65,
[illegible]

J. N. WALTON, Encanteur,

Rue Carondelet No 47,
[illegible]

Hôtel St-Charles,
TENU PAR
A. MOUISSET,
[illegible]

PROPRIÉTÉS À VENDRE.

[illegible]

Propriété à vendre.

[illegible]

Dry goods. Dry goods.

C. JAUBERT & CO.

20 Rue de Chartres 20

[illegible]

COTONNADES,
CASIMIRS,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MADAPOLAM,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPÈCE, &c. &c.

[illegible] CHAPEAUX, [illegible]

VINGT POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS DU MARCHÉ.

C. JAUBERT & Co.

MAISON
P. MALLARD,
65 Rue Royale.

CETTE maison, [illegible]

[illegible]

Au débarquement du navire français

[illegible]

100 [illegible]

[illegible]

OSCAR MERCIER & Co [illegible]

EN DÉBARQUEMENT [illegible]

[illegible] V. BAILLY-BLANCHARD, Jr. [illegible]

Dr. P. F. DUREL,

De la Faculté de Paris,
[illegible]

P. H. MAYNIEL,

[illegible]
FACTEUR DE COTON
[illegible]

MARSHALL J. SMITH & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

[illegible]

Changement de Bureau.

[illegible]

Demande de Pâtissier.

[illegible]

VACHE TROUVÉE

[illegible]

Propriétés foncières
et terrain de [illegible]

[illegible]

Chalans. Chalans.

[illegible]

EN DÉBARQUEMENT [illegible]

[illegible]

Hotel d'Europe,
À BILOXI.

[illegible]

Belles terres

[illegible]

CORDE DE MANILLE

[illegible]

Wm. H. WHITAKER,
AGENT DE RÉCLAMATIONS.

[illegible]

Une bonne cuisinière blanche

[illegible]

Boulangerie de Vve H. Boury.

[illegible]

A. D. BANKS, W. H. KETCHUM, J. C. BANKS

A. D. BANKS & Co
FACTEURS DE COTON
et
Marchands Commissionnaires,
[illegible]

A. D. DORIOCOURT,

NOTAIRE PUBLIC, [illegible]

J. PARISY,

Vétérinaire Maréchal-Ferrant

[illegible]

AVIS.

NOUS avons [illegible]

[illegible]

AVIS.

UN NOUVEAU [illegible]

DEMANDE DE VENDEURS.

[illegible]

VENTES À L'ENCAN

[illegible]

PAR E. ROGER & Co.
O. Dejan, encanteur.

JEUDI, 27 courant, [illegible]

[illegible]

Marchandises sèches, linge fait et chaussures.

PAR E. ROGER & Co.
O. Dejan, encanteur.

JEUDI, 27 courant, [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES.

[illegible]

PAR E. ROGER & CO
O. Dejan, encanteur.

[illegible]

Vente par catalogue, de [illegible] pour compte de [illegible]
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Succession de William Paterson.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Meubles, argenterie, etc.

Succession de Mme Elisabeth [illegible]
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
PAR E. H. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Succession de J. M. Gayarre—No 27,939.
Propriétés [illegible]

PAR BENJ. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SAMEDI, [illegible]

[illegible]

AUGUSTE MONTREUIL,

[illegible]
RUE CARONDELET, No. 50.

MAGASIN DE VARIÉTÉS.

[illegible]

MONROE & NOYES,

[illegible]

JOHN T. MONROE, G. H. NOYES.

MALADIES.

[illegible]

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDUL, [illegible]

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

[illegible]

Aux Facteurs de coton.

[illegible]

Produits de l'île de Cuba.

867 [illegible]

VENTES À L'ENCAN

Marchandises sèches [illegible]

PAR Wm. F. VINCENT, Encanteur.

[illegible]

Groceries, liqueurs, etc.
Par J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

Meubles. Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Cuirs! Cuirs!! Cuirs!!!
PAR O. VALSTON, encanteur.

[illegible]

VENTE SANS RÉSERVE
[illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Meubles, vaisselle, &c.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vache laitière.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Terrains rue Galvez.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Meubles—Meubles.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

A. J. VILLERÉ, [illegible]

Arthur Brocard,
NOTAIRE PUBLIC,
[illegible]

Inspecteurs de farine.

[illegible]